



# LA RÉNOVATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

## L'essentiel

- > La refondation de l'École de la République vise à améliorer la réussite éducative de tous les élèves et par conséquent à réduire les écarts de réussite scolaire, notamment entre les territoires. La politique d'éducation prioritaire porte cette ambition depuis plus de trente ans et concerne aujourd'hui 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens.
- > **Des actions fortes sont conduites dès cette rentrée en direction des zones les moins favorisées.** En effet, les créations de postes et les nouvelles mesures mises en œuvre à la rentrée, comme le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou le dispositif « plus de maîtres de classes », bénéficient en priorité aux écoles et établissements scolaires qui accueillent les populations les plus fragiles.
- > **La réforme de la politique d'éducation prioritaire stricto sensu est quant à elle d'ores et déjà en préparation.** Le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont décidé, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, de soumettre cette politique à une évaluation, afin d'identifier les voies susceptibles d'améliorer son impact pédagogique et social. Un diagnostic a été rendu public le 17 juillet 2013. Sur cette base, **un processus de concertation sera lancé à l'automne**, qui associera les acteurs de terrain. Des **assises académiques ou interacadémiques** viendront le conclure, pour enrichir le diagnostic et proposer des évolutions de la politique d'éducation prioritaire.

## Des mesures de rentrée 2013 qui bénéficient prioritairement aux écoles et établissements accueillant les élèves les plus défavorisés

Si elles ne font pas partie, à proprement parler, de la politique d'éducation prioritaire, **les mesures de cette rentrée 2013 concerneront au premier chef les zones incluses dans cette politique.** Les créations de postes, le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classe », les nouveaux rythmes scolaires, l'intensification de la lutte contre le décrochage, les initiatives visant à renforcer les liens avec les parents ou encore l'effort sans précédent en matière de numérique éducatif sont autant d'exemples d'actions qui bénéficieront d'abord aux écoles et établissements scolaires accueillant les élèves les plus défavorisés.



## Vers une réforme de la politique d'éducation prioritaire

### Le diagnostic réalisé dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP)

L'éducation prioritaire représente aujourd'hui une enveloppe de près d'1,1 milliard d'euros. Les moyens supplémentaires sont essentiellement consacrés à la diminution du nombre d'élèves par classe, à des indemnités versées aux personnels ainsi qu'à la mise en place de dispositifs d'accompagnement. La carte de l'éducation prioritaire n'a quant à elle pas cessé de s'étendre, au point de concerner aujourd'hui près de 20 % de la population scolaire.

Cependant, **malgré les efforts des personnels, les mesures mises en œuvre, insuffisamment pilotées et soutenues dans la durée, n'ont pas permis d'obtenir les résultats attendus** : la France est aujourd'hui classée dans le dernier quart des pays de l'OCDE pour ce qui est de l'équité de son système éducatif. Les résultats des élèves de l'éducation prioritaire sont globalement stables dans le premier degré sur les six dernières années et décevants dans le second degré puisqu'ils ont baissé significativement dans les collèges Eclair en français comme en mathématiques.

Les observations conduites dans les écoles et les établissements, les comparaisons internationales et la recherche ont permis d'identifier des réussites remarquables dans de nombreux territoires et de mettre en évidence un certain nombre de leviers particulièrement efficaces :

- l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives ;
- le renforcement de l'accompagnement et de la formation des personnels ;
- le renforcement du pilotage de la politique ;
- la révision des modes d'allocation des moyens.

### L'organisation d'assises à l'automne 2013 pour associer les acteurs de terrain

**À l'automne 2013, les personnels exerçant dans les établissements de l'éducation prioritaire ainsi que les parents, les élus et les acteurs de la ville seront invités à partager l'état des lieux de la politique d'éducation prioritaire et à s'exprimer sur les pistes esquissées dans le diagnostic de la MAP.**

Une demi-journée banalisée sera organisée dans chaque réseau de l'éducation prioritaire en octobre sur la base d'un questionnement national et du diagnostic. Les responsables des réseaux feront ensuite la synthèse de ces contributions, qui viendront alimenter les **assises organisées en novembre**.

Ces assises académiques (Créteil, Lille et Versailles) ou interacadémiques (regroupées pour toutes les autres académies dans neuf d'entre elles) devront comprendre une présentation du diagnostic, des tables rondes sur la politique et la pédagogie souhaitables en éducation prioritaire et des ateliers de réflexion sur les leviers efficaces.

**À l'issue des assises et de l'élaboration du rapport final de la MAP, les ministres proposeront des orientations pour l'évolution de la politique de l'éducation prioritaire.**